

TOURNOI DE LA LOUTRE 2021



UBC
Ussel Badminton Club

20/21 NOVEMBRE 2021

DE NC à R4

1 tableau 12€
2 tableaux 16€
3 tableaux 20€



samedi : simple et mixtes

dimanche : doubles

ubac19@hotmail.fr

07-89-26-53-10



**PASS SANITAIRE
OBLIGATOIRE**

TOURNOI DE LA LOUTRE 2021

Plaquette d'information

Lieu : Gymnase municipal
3 RUE DU STADE
19200 USSEL

N° autorisation :

Organisation du tournoi:

- Simples et Mixtes le samedi 20 novembre 2021
- Doubles le dimanche 21 novembre 2021
- Tableaux ouverts aux joueurs de cadets à vétérans classés NC à R4 (et minimales à partir de D7)
- Poules uniques de 5 de préférence (sinon 4)
- Constitution des poules en fonction de la moyenne CPPH des paires
- Nombre de participants limité
- Début des matchs à 8h00

Inscriptions:

- Date limite : 12/11/2021
- Date de tirage des tableaux : 16/11/2021
- Tarifs :
 - 1 tableau : 12€
 - 2 tableaux : 16€
 - 3 tableaux : 20€

Chèque à l'ordre de : L'UBAC
A envoyer à l'adresse suivante :
UBAC
3 rue du stade
19200 USSEL

Juge arbitre:

Laurence URBANIAK et Rémi MENUJER

Volants :

DTL RSL 82

Règlement:

- Règlement conforme au règlement de la Fédération Française de Badminton
- Pour toute question, se référer au règlement FFBAD et au règlement particulier, sinon voir les J.A

Restauration:

Buvette garnie tout au long du week-end

Contacts:

ubac19@hotmail.fr

Mme REY Gwendoline : 07-89-26-53-10

facebook (messenger)



REGLEMENT TOURNOI DE LA LOUTRE (UBAC) 20/21 NOVEMBRE 2021
GYMNASE MUNICIPAL D'USSEL

- ART.1 : Le Juge arbitre principal est Mme Laurence URBANIAK, et le second arbitre sera M. Rémi MENUQUIER
- ART.2 : Le tournoi de la loutre est autorisé par la ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton et la FFBAD sous le numéro d'autorisation :
- ART.3 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés (de Cadet à Vétéran) et minimes à partir de D7, classés dans les séries R, D, P et NC, dont les licences sont validées et accessibles sur Poona à la date limite d'inscription.
- ART.4 - Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitre ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- ART.5 : Les décisions des Juges-Arbitre sont sans appel. Les juges-arbitre pourront modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits le jour du tournoi, si aucun match du tableau n'est commencé.
- ART.6 : Les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux . Les droits d'inscriptions s'élèvent à 12€ pour un tableau, 16€ pour deux tableaux, 20€ pour trois tableaux.
- ART.7 : En cas de forfait, aucun remboursement ne sera fait après la date de constitution des tableaux, sauf sur présentation d'un certificat médical ou d'un motif recevable (sur avis du juge arbitre).
- ART.8 : La date limite d'inscription est le vendredi 12 novembre 2021, la constitution des tableaux sera effectuée le mardi 16 novembre 2021, conformément au règlement la date de prise en compte du CPPH, sera à J-10 du début du tournoi.
- ART.9 : Le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :
- Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
 - Paiement effectif des droits d'engagement.
- ART.10 : Poules de 4 ou 5 (de préférence), au classement CPPH de la paire au 15/11/2021. Poules constituées par la somme du CPPH des joueurs de la paire (poules établies par ordre décroissant). En cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes, certaines poules pourront ne comporter que 3 équipes.
- ART.11 : Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points, en auto-arbitrage.
- ART.12 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant officiel est : RSL DTL82
- ART.13 : Tout volant touchant une structure fixe du gymnase (plafond...) sera compté faute au service et en jeu. Tout volant touchant les paniers de basket, ses supports ainsi que les câbles seront comptés let au service et faute en jeu.
- ART.14 : Une tenue de badminton, conforme aux circulaires FFBAD, est exigée sur les terrains (cycliste et short d'athlétisme interdits, dos nageur autorisé).
- ART.15 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

- ART.16 : A l'appel de leur nom par la table de marque, les joueurs disposent d'un temps de prise en main du terrain de 3 minutes, ce temps inclus le test des volants et le toast.
- ART.17 : Un joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
- ART.18 : Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant).
- ART.19 : Un échancier sera affiché dans la salle, toutefois les horaires ne sont donnés qu'à titre indicatif, les matchs pouvant être lancés avec une heure d'avance.
- ART.20 : Tout joueur désirant s'absenter durant la compétition, devra le signaler à la table de marque, et obtenir l'accord du Juge-Arbitre sous peine de disqualification.
- ART.21 : Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux coachs (2 maxi par joueur ou équipes) uniquement aux arrêts prévus.
- ART.22 : Seul un représentant du club, dûment identifié, est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
- ART.23 : Les organisateurs du tournoi n'assument pas la responsabilité du statut « WO » (forfait) qu'ont certains joueurs dès le début du tournoi. Il est donc inutile de venir faire une réclamation à la table de marque.
- ART 24 : Précision sur un retard lors de la compétition : le retard justifié (problème de transport, etc..) sera évalué par le JA principal.
- Si le retard est raisonnable de manière à ne pas pénaliser les joueurs qui étaient à l'heure et qui risquent de jouer sur la deuxième rotation, alors le match est décalé si c'est possible en fonction de l'échancier.
 - Si le temps de retard n'est pas raisonnable, le joueur sera déclaré forfait involontaire à justifier et son partenaire forfait involontaire. La paire ne pourra pas jouer le second match.
- ART 25 : Dans une même série, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5).
- Cas particuliers : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8- cote strictement inférieure à 32).
- ART.26 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.
- ART.27 : Il est formellement interdit de fumer dans le gymnase.
- ART28 : Le pass sanitaire sera obligatoire.

Un exemplaire du présent règlement sera affiché dans la ou les salles.

Pour le comité d'organisation :
BERLAND Marie

Les Juges-Arbitre :
Laurence URBANIAK / Rémi MENUQUIER

Président du club UBAC
PADILLA Arnaud